

Budget de France compétences : on n'est pas à 20 millions d'euros près ? si !

Le 27 novembre 2019, le Conseil d'administration de France compétences votait son budget, ainsi que sa répartition financière, pour l'année 2020.

Pour la deuxième année consécutive, la proposition de répartition soumise aux administrateurs privilégie l'apprentissage, au détriment cependant de l'enveloppe consacrée aux projets de transition professionnelle, qui seront gérés et financés par les futures associations paritaires régionales « Transitions Pro » en 2020.

Résultat ? Après une division par deux du budget de la transition professionnelle entre 2018 et 2019, le budget 2020 est proposé au plancher légalement autorisé, soit 20 millions d'euros de moins qu'en 2019 avec « *peut-être... si possible... une petite rallonge en 2020 s'il reste un peu d'argent ailleurs* » !

Pour rappel, ce dispositif qui prend le relais du CIF (congé individuel de formation) existe encore uniquement parce que FO a mené une bataille féroce pour faire subsister un droit à une formation longue et qualifiante à l'initiative des salariés, dans un objectif de transition professionnelle.

La position de l'Etat ? Une volonté à peine dissimulée de réduire à peu de chagrin les moyens alloués à ce dispositif pour obtenir, à moyen terme, sa disparition pure et simple... et si cela ne peut être de droit, il semble que ce sera de fait !

Pour FO, ces propositions sont tout simplement inacceptables !

FO souligne que, pour être effectif, un droit doit impérativement être financé !

FO dénonce également une réduction du budget de fonctionnement des associations Transitions Pro, dont les moyens seront calculés sur une assiette amoindrie, alors même que ces structures sont aujourd'hui déjà en train de licencier des salariés à cause de la réforme ! Le coup de grâce ?

FO réaffirme qu'il est inenvisageable que la valorisation de l'alternance se fasse au détriment de la formation des salariés et interpelle donc le gouvernement : s'il a une réelle ambition pour l'apprentissage, qu'il s'en donne les moyens et qu'il agisse en responsabilité, en augmentant le taux de contribution des entreprises au titre de l'apprentissage !

En l'état, FO n'avait donc d'autre choix que de voter contre la proposition de budget soumise au Conseil d'administration de France compétences !

Paris, le 29 novembre 2019

Contact :

Michel BEAUGAS
Secrétaire confédéral

**Secteur de l'Emploi
Et des Retraites**

✉ [mbeaugas](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

[@force-ouvriere.fr](mailto:mbeaugas@force-ouvriere.fr)

☎ 01.40.52.84.07